

AVOCAT

## La déjudiciarisation de la société est-elle un danger ? 185n8

**ANNE-LISE LEBRETON**  
PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION  
NATIONALE DES JEUNES AVOCATS

« Les justiciables sont en demande d'une justice négociée et acceptée »



Les jeunes avocats demeurent attachés au rôle du juge et s'opposent toujours au démantèlement de l'institution judiciaire, tendant à une dérive vers une privatisation de la justice ou à un transfert des attributions dévolues à l'autorité judiciaire vers le pouvoir administratif ou des officiers ministériel. Pour autant, les jeunes

avocats font partie des optimistes. Nous ne voyons pas la déjudiciarisation comme un risque pour notre profession mais comme une nouvelle facette de notre exercice à développer. Notre exercice est déjà pluriel. En effet, le contentieux judiciaire ne représente plus qu'une partie de l'activité des avocats.

“ La déjudiciarisation n'est pas un risque pour la profession mais une nouvelle facette ”

Nous sommes également des conseillers, des négociateurs, des mandataires, et nous devons continuer à étendre nos champs de compétences. Il est enthousiasmant de

faire partie d'une profession qui n'est pas figée, qui a toujours su évoluer pour répondre aux attentes des justiciables, tout en conservant ses valeurs essentielles. Aujourd'hui, les justiciables sont en demande d'une justice négociée et acceptée (préférée à une justice imposée et non satisfaisante). Ils veulent pouvoir prendre pleinement part à la résolution de leur litige. Il faut entendre cette attente et les accompagner dans cette voie.

En effet, en l'absence de recours au juge (qui doit toutefois toujours demeurer une possibilité), il est essentiel que les avocats, seuls professionnels à conjuguer qualification, compétence, expérience du contentieux et déontologie, assistent les justiciables afin que les litiges demeurent solutionnés dans le respect absolu des droits de chacun. Les modes amiables de règlement des litiges, avec présence systématique des avocats et possibilité d'homologation judiciaire, constituent la meilleure solution pour répondre à la demande de droit croissante de la société contemporaine tout en garantissant une justice efficace et respectueuse des droits des justiciables.

Nous devons faire le nécessaire pour que l'avocat soit l'acteur incontournable dans la prévention et la résolution des litiges. La profession doit investir pleinement ce nouveau champ d'activité. Si nous ne le faisons pas d'autres prendront la place laissée libre. Là est le seul risque. Pour sensibiliser les jeunes avocats à ces nouvelles activités, la FNUJA a décidé d'organiser, tout au long de l'année, et un peu partout en France, des journées de formation consacrées aux modes alternatifs de règlement des conflits et plus spécifiquement à la médiation, avec le concours de l'association des médiateurs européens (AME) avec laquelle nous venons de signer une convention de partenariat.

